

Semaine Sainte : toutes les célébrations religieuses publiques sont annulées

23 mars 2020 par [Jean-Jacques Duré](#)



Il fallait s'y attendre, hélas: les évêques de Belgique ont décidé, avec regret, de prolonger la suspension de toutes les célébrations religieuses publiques et ce jusqu'au 19 avril inclus, dans le but d'endiguer la propagation du Covid-19.

Même si le confinement obligatoire instauré par le gouvernement est fixé jusqu'au 5 avril, jour du [Dimanche des Rameaux](#), les évêques belges ont voulu ne prendre aucun risque et aider à endiguer la propagation du virus. Dans un communiqué publié le lundi 23 mars, la Conférence épiscopale indique que « la propagation du coronavirus contraint toutes les autorités et institutions publiques de notre pays à une extrême prudence. L'Eglise veut, elle aussi, contribuer à endiguer la propagation du virus Covid-19 ». Dès lors, toutes les célébrations religieuses publiques de la [Semaine Sainte](#) sont annulées. Ces dernières reprendront lorsque les autorités tant civiles et qu'ecclésiastiques l'auront autorisé. Les évêques prennent ces mesures conformément aux adaptations possibles pour la célébration du temps pascal, telles que le Pape François les a proposées et données en exemple.

Dans ce communiqué, nos évêques donnent des directives précises. Ainsi, concernant la Semaine Sainte, chaque évêque peut établir une exception pour quelques lieux afin que les fidèles puissent suivre ces services à la radio, à la télévision ou en livestream. Seuls les collaborateurs nécessaires pour l'enregistrement de la célébration pourront se trouver dans l'église. Ils respecteront avec soin les règles de la 'distance sociale'. Précisions que cette suspension s'applique à toutes les églises et chapelles où se célèbre publiquement le culte, y compris les chapelles ou lieux de prière des monastères, des institutions catholiques, lieux de pèlerinage et communautés contemplatives ou monastiques.

Les évêques rappellent que l'information sur les services liturgiques diffusés à la radio, à la télévision ou en livestream pendant la Semaine Sainte sera disponible sur le site de Cathobel et de Kerknet ainsi que sur les sites diocésains ou vicariaux.

Dimanche des Rameaux

Bien qu'il n'y ait pas de célébrations publiques, quelques célébrations en cercle fermé sont prévues en vue des diffusions à la radio, à la télévision ou en livestream. Les rameaux bénits ne seront mis à disposition ni à l'intérieur ni à l'extérieur de l'église.

Jeudi Saint, Vendredi Saint, Veillée pascale et Pâques

En raison des mesures actuelles, le sacrement de réconciliation individuel ne pourra être conféré. Les évêques de Belgique autorisent les fidèles à reporter leur confession pascale à une date ultérieure. Ou, comme l'a récemment déclaré le Pape François au vu des circonstances exceptionnelles de cette année: il est possible de recevoir le pardon de Dieu sans prêtre. Comment célébrer Pâques sans confession ni communion, ou 'faire ses Pâques' cette année? En faisant ce qui est possible: prier à la maison, seul ou en famille ; lire et méditer les lectures et les prières prévues pour la Semaine Sainte ; suivre une célébration liturgique à la radio, à la télévision ou en livestream.

Ni baptêmes d'adultes, ni confirmation et communion

Cette année, les baptêmes d'adultes ne pourront avoir lieu ni la nuit, ni le jour de Pâques. Les évêques sont unis à tous ceux qui se préparent de longue date à leur **baptême** pour Pâques. Ils comprennent leur déception et leur demandent de la patience. Ils leur proposeront dès que possible une autre date ou une autre période pour leur **baptême**. Par ailleurs, les célébrations de la confirmation et de la première communion prévues jusqu'au 19 avril ne pourront malheureusement pas avoir lieu. *« C'est une décision grave dont nous mesurons pleinement l'impact pour les enfants et les jeunes concernés, pour leurs familles et pour la paroisse. En ce qui concerne les confirmations et premières communions prévues après le 19 avril, il est trop tôt en ce moment de prendre des décisions définitives »*, précise le communiqué. Les évêques communiqueront le plus tôt possible et dès que les mesures du gouvernement le permettront, les informations nécessaires.

Enfin, les campagnes annuelles de Carême des deux organisations liées à l'Eglise ne sont quant à elles pas suspendues. Seules les collectes ecclésiales en liquide ne pourront avoir lieu. Les évêques appellent les fidèles à poursuivre la solidarité avec les populations et les pays dans le besoin et à effectuer leur don annuel par virement bancaire. **Pour Entraide et Fraternité via le compte BE68 0000 0000 3434 et pour Broederlijk Delen via le compte BE12 0000 0000 9292.**

Les évêques s'associent aussi à toutes les marques de gratitude et d'estime de la population envers ceux qui s'investissent dans la lutte contre le coronavirus et rappellent que l'information sur les services liturgiques diffusés à la radio, à la télévision ou en livestream pendant la Semaine Sainte sera disponible sur le site de Cathobel et de Kerknet ainsi que sur les sites diocésains ou vicariaux. De même, précisent-ils, la RTBF et la VRT essayent de poursuivre la diffusion, le dimanche, des célébrations eucharistiques à la radio et à la télévision. RCF, KTO, France 2, Radio Maria et NPO Nederland diffusent également des célébrations religieuses.